

Avis de Soutenance

Monsieur XAVIER POULET

SCIENCES ECONOMIQUES

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

Concurrence fiscale internationale : le cas des petites multinationales dans un cadre normatif en mutation

dirigés par Madame Flora BELLONE et Madame Samira DEMARIA

Soutenance prévue le ***lundi 17 novembre 2025*** à 13h00

Lieu : Faculté de Droit et Science Politique Avenue Doyen Louis Trotabas 06000 Nice
Salle du Conseil

Composition du jury proposé

Mme Flora BELLONE	Université Côte d'Azur	Directrice de thèse
M. Raphaël CHIAPPINI	Université de Bordeaux	Rapporteur
Mme Samira DEMARIA	Université Côte d'Azur	Co-directrice de thèse
M. Lionel TOUCHAIS	Université de Rennes	Rapporteur
M. Vincent VICARD	CEPII - PARIS	Examinateur
Mme Elisabeth WALLISER	Université Côte d'Azur	Examinateuse
M. Llinares EMMANUEL	Chef économiste Transfert Pricing NERA	Invité

Mots-clés : Concurrence fiscale internationale,Petites multinationales,Organisation fiscale,Coûts de transaction,BEPS/Prix de transfert,Régulation internationale

Résumé :

Cette thèse analyse un paradoxe de la régulation fiscale internationale : le plan BEPS de l'OCDE, conçu pour restreindre les mécanismes d'optimisation des grandes multinationales (CA > 750M€), a également contribué à en faciliter l'accès pour des entreprises jusqu'alors moins visibles, en particulier les petites multinationales. L'objectif est de comprendre comment ces dernières se sont insérées dans des chaînes de structuration sophistiquées, notamment via des implantations dans des juridictions à fiscalité privilégiée, en s'appuyant sur le cas français. Le cadre théorique combine la théorie des coûts de transaction et l'organisation industrielle, en particulier les modèles de choix de localisation de firmes hétérogènes dans un contexte de concurrence fiscale, avec l'approche néo-institutionnelle et l'économie comportementale. Deux mécanismes sont mis en évidence : (1) la réduction des barrières à l'accès aux pratiques d'organisation fiscal, via la standardisation des normes comptables, les guides OCDE sur les prix de transfert et la baisse des coûts d'implantation ; (2) la diffusion des pratiques des grandes firmes vers les plus petites, notamment en présence d'une structuration organisationnel (représentée par l'actionnariat financier et la sophistication comptable et financière). La thèse s'organise en quatre chapitres. Le premier établit le cadre conceptuel, en définissant l'organisation fiscale, en synthétisant la littérature empirique sur l'organisation fiscale à l'échelle mondiale et française, et en formulant trois hypothèses : d'une part, les petites multinationales adoptent des configurations fiscales par mimétisme vis-à-vis des

grandes entreprises (H1) ; d'autre part, certaines caractéristiques structurelles (adoption d'outils de gestion comptable, présence d'un actionnariat financier) sont associées à un niveau avancé d'organisation fiscale (H2) ; enfin, le plan BEPS, en clarifiant les règles, a agi comme un « phare dans la nuit », rendant les dispositifs tels que les prix de transfert accessibles à des entreprises auparavant peu outillées (H3). Le deuxième chapitre détaille la méthodologie, fondée sur une approche mixte. L'enquête qualitative explore les logiques mimétiques. L'analyse quantitative mobilise des régressions logistiques et un modèle en double différence centré sur 2015, renforcé par un appariement sur score de propension (PSM) et des tests complémentaires par secteur, gouvernance et sur les paradis fiscaux dits « purs ». L'analyse qualitative met en lumière les logiques de décision, l'effet d'imitation et les dynamiques de diffusion sectorielles et actionnariales. L'analyse quantitative confirme l'existence d'un rattrapage progressif des petites multinationales : leur propension à structurer fiscalement leurs activités à l'international a augmenté de manière relative par rapport aux grandes entreprises, en particulier après 2015. Les régressions montrent une corrélation significative entre cette propension et des caractéristiques comme le secteur, l'actionnariat ou l'usage de normes comptables internationales. L'estimation en double différence identifie 2015 comme point d'infexion, suggérant que le cadre normatif BEPS a déclenché une adoption plus intensive des outils d'organisation fiscale par les entreprises situées en dessous du seuil de 750 M€. Les résultats révèlent ainsi une dynamique de convergence, portée par certains secteurs et types de gouvernance, et un effet ambivalent du plan BEPS : en réduisant l'incertitude, il a facilité l'appropriation de pratiques d'optimisation par des acteurs jusqu'alors marginalisés. La thèse propose une lecture renouvelée des conditions d'accès à l'organisation fiscale, en soulignant les effets de seuils et l'hétérogénéité des profils d'entreprise et ouvre des pistes en faveur d'une régulation plus différenciée dans une optique de rééquilibrage concurrentiel entre catégories d'entreprises.